

DEC172698DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité 8548, intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) » et nommant M. Ponce directeur et M. Pointcheval directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la décision DEC172319INS2I du 7 août 2017, nommant M. David Pointcheval directeur par intérim et M. Pierre Senellart directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Senellart, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Senellart, délégation est donnée à Mme Sophie Jaudon, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation **PARIS B**

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le 11/10/2017

Le directeur d'unité  
David Pointcheval



David POINTCHEVAL  
Directeur  
Département d'informatique  
DIENS - UMR 8548